

Bureau du 3 septembre 2001

Décision n° 2001-0151

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Cession du volume 9 constituant une partie de l'ensemble immobilier complexe "Le Highway" situé quai Fulchiron, rue de la Quarantaine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 25 juin 2001, le conseil de Communauté a approuvé le déclassement en volume d'une partie de l'ensemble immobilier complexe "Le Highway" situé quai Fulchiron, rue de la Quarantaine à Lyon 5°.

En effet, l'accès de cet immeuble subit de nombreux actes de vandalisme et la société Scandimmo, propriétaire de l'ensemble immobilier, souhaite, dès lors, acquérir une partie du mail piétonnier appartenant à la Communauté urbaine, afin de modifier la conception du hall d'entrée de ce bâtiment.

Le déclassement étant réalisé, il convient à présent, de réaliser la cession du volume 9, constitué en partie d'un rez-de-chaussée et en partie d'un sous-sol, représentant chacun une superficie de 31 mètres carrés, le tout ayant pour assiette foncière une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 165 de la section AR, pour une contenance de 3 297 mètres carrés.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, la société Scandimmo s'engage à acquérir le volume 9 au prix de 27 000 F, soit 4 116,12 €, conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 et celle en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette liée à ce dossier sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 775 100 - fonction 824 - sortie du bien du patrimoine communautaire : 27 000 F, soit 4 116,12 €, en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

